

Objet : COMMANDE DE PRESTATION DE SERVICE NETTOYAGE FOSSES HYDROCARBURES

Le Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment celle prévue à l'article L.5211-10 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-10 et suivants ;

VU l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

VU l'arrêté n°181-22 en date du 29 juin 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jean MAURY, 6<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó, portant sur les attributions déléguées dans le cadre de l'article L. 5211-09 -3<sup>ème</sup> alinéa, L 5211-12 et R 5214-1 du C.G.C.T. ;

VU la proposition effectuée le 23/12/2022 pour la commande de prestation de service nettoyage fosses hydrocarbures;

Considérant qu'il convient de réaliser la commande de prestation de service nettoyage fosses hydrocarbures;

**DECIDE**

Article 1 : De confier la commande de prestation de service nettoyage fosses hydrocarbure à la société LA PYRENEENNE pour un montant de 3 212.00€ HT.

La commande sera facturée selon les modalités indiquées sur l'avenant au contrat ci-joint.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe ordures ménagères.

Article 3 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 23 Décembre 2022.

Le Vice-Président,  
Jean MAURY.





**LA PYRÉNÉENNE**

Hygiène Services

595 Avenue de l'industrie  
CS 70548 - 66005 Perpignan Cedex  
Tél : 04 68 62 00 62 - Fax : 04 68 62 31 30  
accueil@lapyreneenne.com

**AVENANT AU CONTRAT TA POUR LA MAINTENANCE DES SEPARATEURS A  
HYDROCARBURES 1FOIS/AN**

LE PRESENT AVENANT EST CONCLU ENTRE :

**LA COMMUNAUTE DES COMMUNES CONFLANT CANIGOU**, sise Château Pams, Route de Ria à  
PRADES (66500), représentée par Nicolas ZOCCHETTO

**ET**

**LA PYRENEENNE HYGIENE SERVICES**, entreprise ayant son siège social au 595 Avenue de l'Industrie à  
PERPIGNAN (66000), représentée par Thierry MORENO

OBJET DU CONTRAT :

Maintenance des séparateurs à hydrocarbures de la Déchèterie de Vernet-les-Bains, de la Déchèterie  
de Prades et du Sydetom de Prades.

Date de signature du contrat : 12/08/20

Montant initial du contrat : 2 868€ HT

OBJET DE L'AVENANT :

Augmentation tarifaire de la prestation de l'ordre de 12%

Nouveau montant du contrat : 3 212€ HT

Thierry MORENO  
  
LA PYRÉNÉENNE  
Hygiène Services  
595 Avenue de l'industrie  
CS 70548 - 66005 Perpignan Cedex  
Tél : 04 68 62 00 62 - Fax : 04 68 62 31 30  
contact@lapyreneenne.com  
0967 444 556 179 0026

Date, tampon et signature du client :

Par délégation du Président,  
Le Vice-Président,  
Jean MAURY

